

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 73-641/SG/FIN portant règlement provisoire du budget du service local pour l'exercice 1972 .

n° 73-641/SG/FIN

Ministère MINISTERE DE FINANCE	Date de publication 19 avril 1973
Numéro JO n° 9 du 10/05/1973	Date du numéro 10 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget du Service local pour l'exercice 1972 sont ar-
rêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 3.510.951.583 Dépenses admises
..... 3.288.513.495 d'où un excédent de recettes sur les dépenses de 222.488.088